

3 CA EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : ZA la Défraise,
30150 ROQUEMAURE
341 162 899 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 20 mars,
A 16 h 00,

Les associés de la Société 3 CA EXPERTISE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite verbalement à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ludovic SINICO, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président et le courrier de la Mairie
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification du siège social sur les statuts de la société suite au courrier reçu de la Mairie De Roquemaure en date du 12 mars 2025 relatif au changement des voies et de numérotation rendu obligatoire par la loi « 3DS »,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et pris connaissance du courrier de la Mairie de Roquemaure en date du 12 mars 2025, ainsi que du "certificat d'adressage" décide de modifier le siège social du « ZA la Défraise, 30150 ROQUEMAURE » à

493 rue des Artisans – ZA La Défraise - 30150 ROQUEMAURE

et ce, à compter du 20 février 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social reste fixé à **493 rue des Artisans – ZA La Défraise –
30150 ROQUEMAURE**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Ludovic SINICO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Sinico', written in a cursive style.